



Editorial

La Commune se dote d'un organe de conduite en cas de catastrophe



Inondation, pollution, accident. Val-de-Ruz met en place son organe de gestion et de conduite de crise. Cette structure va permettre de nous préparer à un éventuel événement majeur sur notre territoire et d'organiser l'aide à la population sinistrée.

Comme la législation cantonale le prévoit, les communes sont parties prenantes dans le pilotage et le traitement d'événements majeurs sur leur territoire. Afin de répondre à cette obligation légale, la Commune de Val-de-Ruz s'est dotée d'un règlement d'engagement ainsi que de son propre organe de gestion de crise (OCRg).

Ce dernier sera activé lors d'événements météorologiques majeurs, d'inondations, de pollution grave, d'accidents importants et de panne d'électricité à grande échelle par exemple.

L'OCRg est constitué d'un état-major et de spécialistes de provenances diverses (administration communale, institutions et organisations régionales publiques et privées) selon la nature de la situation de crise.

L'Etat-major sera plus particulièrement appelé à analyser et identifier les dangers et détecter les risques pouvant menacer la population. En outre, cet organe sera chargé de coordonner la communication aux autorités et aux médias.

L'organe de conduite sera aussi l'autorité qui pourra déclencher l'organe supérieur, ORCCAN (organisation de gestion de crise et de catastrophe du canton de Neuchâtel), si des besoins de renforts sont nécessaires.

Afin de pouvoir assumer ces missions de conduite de crise, plusieurs membres du Conseil communal ainsi que de l'administration communale ont suivi une formation organisée par l'Office fédéral de la protection de la population. Bien que nous souhaitions ne jamais avoir besoin d'un tel organe, la Commune de Val-de-Ruz est néanmoins prête à faire face à une situation de crise majeure!

François Cuche, conseiller communal

Fête nationale: recherche de bénévoles

La Fête nationale va une nouvelle fois se dérouler sur le magnifique site d'Engollon le **lundi 31 juillet 2017**. Cette manifestation doit en grande partie son succès à l'implication de nombreux bénévoles liés aux sociétés locales ou associations villageoises de Val-de-Ruz.

Vivez cette belle fête de l'intérieur, inscrivez-vous en ligne sur notre site Internet et amenez quelques petits sous à votre société locale ou association villageoise.



Photo: Laurent C.

Aux sociétés locales, associations et particuliers

A la rentrée scolaire 2017-2018, comme l'année dernière, nous allons distribuer à tous les élèves du Cercle scolaire de Val-de-Ruz la brochure «Quelles activités pour mon enfant au Val-de-Ruz?» présentant une palette des offres disponibles sur le territoire de la Commune en matière de sports, loisirs et culture pour les enfants âgés de 4 à 16 ans.

Pour ce faire, nous reprenons les informations figurant sur le site Internet communal, rubrique «Sociétés locales et associations».

Aussi, nous invitons les sociétés, associations et particuliers réalisant des activités en faveur des enfants à se référer gratuitement ou à mettre à jour leurs données, cela au moyen du formulaire en ligne. La brochure sera réalisée sur la base des informations publiées sur le site au 30 juin 2017.

Pour davantage d'informations, l'administration sports-loisirs-culture-promotion régionale renseigne au 032 886 56 33 ou à loisirs.val-de-ruz@ne.ch.

Prochaine séance du Conseil général

Le Conseil général est convoqué **lundi 26 juin 2017 à 18h30** à la salle de gymnastique, à Fontaines. L'ordre du jour est le suivant:

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 24 avril 2017
3. Communications de la présidente
4. Rapports d'activités des différentes commissions et des délégués, selon l'article 5.13 du règlement général
5. Nomination du bureau
6. Nomination d'un membre au Conseil communal en remplacement de M. Armand Blaser, démissionnaire
7. Nomination d'un membre à la Commission du développement territorial et durable en remplacement de M. Daniel Geiser, démissionnaire
8. Nomination d'un membre à la Commission des règlements en remplacement de Mme Anne Bourquard Froidevaux, démissionnaire
9. Nomination d'un membre au Conseil de fondation de la Pomologie en remplacement de Mme Florence Aebi, démissionnaire
10. Rapport d'information relatif à la réévaluation du patrimoine financier
11. Comptes et gestion 2016
12. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 706'000 pour la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier
13. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 155'000 pour l'élargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys
14. Réponse à la motion «Proposer une démarche de fusion à Valangin»
15. Motions et propositions
16. Résolutions, interpellations et questions
17. Communications du Conseil communal
18. Prise de congé de M. Armand Blaser, démissionnaire

Nouvelle composition du Conseil communal

Dans sa séance du 7 juin 2017, en application du règlement protocolaire, le Conseil communal a défini la composition de son bureau pour l'année 2017-2018 de la manière suivante:

Président	Christian Hostettler
Vice-président	Cédric Cuanillon
Secrétaire	Anne Christine Pellissier
Secrétaire-adjoint	François Cuche
Membre	Armand Blaser

Trampoline de loisirs

Les trampolines de fitness, les trampolines de jardin et les mini-trampoline sont des engins de loisirs très appréciés. La dangerosité d'un trampoline dépend de la manière dont il est utilisé. La plupart des accidents concernent des enfants ou des jeunes entre 4 et 15 ans.

Les causes des accidents sont des sauts dangereux comme des sauts périlleux, des chutes non contrôlées dues à des efforts excessifs, des collisions avec d'autres usagers, le contact avec les ressorts ou le cadre du trampoline, ainsi que sauter du trampoline sur un sol dur au lieu d'en descendre. Les parties du corps les plus exposées aux blessures sont la nuque, les bras, les jambes, la tête et le visage. Un trampoline de jardin doit être monté correctement (distance de 2 m sans obstacle tout autour du trampoline) et faire l'objet d'une maintenance et d'un entretien réguliers.

Attention: dès 2015, tous les nouveaux trampolines doivent être équipés d'un filet de sécurité.

Conseils:

- utilisez un trampoline doté d'un filet de sécurité;
- assurez-vous que le trampoline est utilisé par une seule personne à la fois;
- surveillez les enfants lorsqu'ils sautent;
- ne sautez jamais à terre depuis le trampoline et n'effectuez pas de sauts dangereux comme des sauts périlleux;
- ne sautez que pieds nus ou avec des chaussures de gymnastique ou des tennis légères à semelle fine;
- fixez des règles claires et faites régulièrement des pauses;
- contrôlez régulièrement le trampoline et remplacez immédiatement les parties usées, trop sollicitées ou manquantes.

Vous pouvez télécharger ou commander la brochure 3.135 «Faire du trampoline – Sauter et atterrir en sécurité» sur www.bfu.ch/fr/commander.

Information aux riverains

La Commune a l'avantage de vous inviter à une séance d'information concernant le projet de réhabilitation de la place du Tilleul à Savagnier, le **mardi 20 juin 2017 à 20h00**, salle du Conseil général, complexe communal de Savagnier (rue des Corbes 7).

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance par M. Armand Blaser, conseiller communal
2. Présentation du projet
3. Questions et remarques du public

Fermeture des WC publics à Cernier

A la suite de nombreuses déprédations et du fait du manque total de respect de certains usagers, la Commune ne peut plus garantir l'hygiène et la sécurité dans les locaux concernés. Par conséquent, les WC situés rue Frédéric-Soguel sont fermés jusqu'à nouvel avis.

